

Références :

Version 1.1 du 21/06/2021

Rectification bloc bases A/B/C

Blocs de la DSN transmis :

Parmi les différents blocs de la DSN, seuls certains sont transmis à la CNETP.

La transmission d'un bloc vers la CNETP ne sous-entend pas que toutes les rubriques de ce bloc lui sont transmises.

Pour connaître la liste complète des rubriques transmises à la CNETP, reportez -vous à la fiche de paramétrage « **FP DSN002 - CNETP - Liste des rubriques transmises** ».

Pour connaître le détail et l'utilisation des rubriques transmises pour les principaux blocs exploités par la CNETP dans le cadre de sa mission, reportez-vous aux fiches de paramétrage spécifiques.

Dans le cas particulier d'un salarié multi-contrats de travail dans l'établissement, il est important de noter qu'un lien est fait entre les informations de certains blocs par l'intermédiaire du **numéro de contrat**. Cela concerne les blocs suivants :

- Bloc 40 – Contrat ;
- Bloc 51 – Rémunération ;
- Bloc 52 – Prime, Gratification et indemnité ;
- Bloc 78 – Base assujettie ;
- Bloc 86 – Ancienneté.


Ci-dessous la liste de ces blocs reçus par la CNETP, dans l'ordre dans lequel ils figurent dans une DSN :

Identifiant	Libellé	Nombre de blocs possible	Rôle
S10.G00.00	Envoi	1	Informations techniques sur la DSN La rubrique S10.G00.00.005 qui permet de valoriser un indicateur fichier test / réel n'a pas d'utilité pour la CNETP puisque les fichiers tests ne lui sont pas transmis.

Identifiant	Libellé	Nombre de blocs possible	Rôle
S10.G00.01	Emetteur	1	Identification de l'émetteur de la DSN Non utilisé par la CNETP
S10.G00.02	Contact émetteur	1	Coordonnées de l'émetteur de la DSN Ce bloc est utile si l'émetteur est un cabinet comptable, qui est alors l'interlocuteur prioritaire de la CNETP au sujet de la DSN reçue.
S20.G00.05	Déclaration	1	Identification de la déclaration La rubrique S20.G00.05.003 indiquant le numéro de fraction est importante afin d'identifier les DSN fractionnées.
S20.G00.07	Contact chez déclaré	0 à n	Contact dans l'établissement Ce bloc permet, en valorisant la rubrique S20.G00.07.004 par la valeur « 15 », d'indiquer les coordonnées d'un interlocuteur dédié CNETP dans l'entreprise.
S20.G00.08	Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré »	0 à n	Ce bloc permet d'indiquer le numéro de l'ancienne caisse de congés payés de rattachement dans le cas d'un changement de caisse de l'entreprise. Malgré son intitulé, il ne permet pas la transmission d'une DSN sans salarié pour un mois donné.
S21.G00.06	Entreprise	1	Identification de l'entreprise Ce bloc contient le SIREN et l'adresse du siège de l'entreprise.
S21.G00.11	Etablissement	1	Identification de l'établissement Ce bloc contient notamment le NIC de l'établissement et son adresse.

Identifiant	Libellé	Nombre de blocs possible	Rôle
S21.G00.82	Cotisation établissement	0 à n	<p>Cotisations liées à l'établissement (et non à chaque individu)</p> <p>Ce bloc permet de communiquer des bases de cotisations non rattachées aux individus.</p> <p>Pour la CNETP, ce bloc permet d'indiquer les heures d'intérim, base de la cotisation « OPPBTP Intérim », code cotisation « 024 ».</p>
S21.G00.30	Individu	0 à n	<p>Identification de l'individu</p> <p>Ce bloc contient notamment le NIR ou NTT de l'individu, son état civil, son adresse, son matricule dans l'entreprise.</p>
S21.G00.31	Changement individu	0 à n	<p>Changements concernant l'identification de l'individu</p> <p>Ce bloc permet de communiquer les anciennes valeurs concernant un changement de NIR, nom, prénom, ou date de naissance d'un individu, par date de survenance du changement.</p>
S21.G00.40	Contrat de travail	1 à n	<p>Contrat de travail de l'individu</p> <p>Pour chaque individu, les informations caractérisant le contrat de travail de l'individu sont communiquées dans ce bloc.</p> <p>Il contient notamment les conditions d'exercice du contrat : temps de travail, classification, métier, ...</p> <p>La rubrique S21.G00.40.022 contient le numéro de Caisse de Congés de rattachement de l'individu : « 01 » pour la CNETP.</p> <p>Dans le cas d'un individu ayant plus d'un contrat de travail dans l'entreprise, un bloc 40 figure pour chaque contrat.</p>
S21.G00.41	Changement Contrat	0 à n	<p>Changements concernant le contrat de travail</p> <p>Ce bloc permet de communiquer les anciennes valeurs concernant le contrat de travail de l'individu, par date de survenance du changement.</p>
S21.G00.60	Arrêt de travail	0 à n	Périodes d'arrêt de travail

Identifiant	Libellé	Nombre de blocs possible	Rôle
			<p>Ce bloc permet de communiquer les périodes d'arrêt de travail de l'individu : maladie, maternité, accident du travail, accident de trajet, ...</p> <p>⚠ Ce bloc ne doit pas être utilisé pour déclarer de l'arrêt pour chômage intempéries ou du chômage partiel.</p>
S21.G00.66	Temps partiel Thérapeutique	0 à n	<p>Périodes de temps partiel thérapeutique</p> <p>Ce bloc permet de déclarer les périodes de temps partiel thérapeutique, en lien avec des périodes d'arrêt déclarées dans le bloc 60 pour ce même motif.</p>
S21.G00.62	Fin du Contrat	0 ou 1	<p>Fin du contrat de travail de l'individu</p> <p>Ce bloc permet de transmettre à la CNETP la date et le motif de fin de contrat de l'individu.</p>
S21.G00.65	Autre suspension de l'exécution du contrat	0 à n	<p>Suspension de l'exécution du contrat de travail</p> <p>Ce bloc permet de communiquer à la CNETP les périodes de chômage intempéries ou de chômage partiel (codifiés 507 et 602 respectivement).</p>
S21.G00.50	Versement individu	1 à n	<p>Versement de la rémunération</p> <p>Ce bloc permet à la CNETP d'identifier qu'un versement a été fait à un individu. Il s'agit d'un « pivot technique » car la CNETP ne reçoit que la date et le numéro du versement, mais aucune autre rubrique de ce bloc.</p>
S21.G00.51	Rémunération	1 à n	<p>Éléments de rémunération</p> <p>Ce bloc permet de communiquer les éléments de rémunération de l'individu en lien avec le contrat de travail.</p> <p>Il permet notamment de communiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée d'arrêt intempéries et le montant des indemnités sur le mois de paye considéré (codifié 25) ;

Identifiant	Libellé	Nombre de blocs possible	Rôle
			- La durée du chômage partiel sur le mois de paye considéré (codifié 19).
S21.G00.53	Activité	0 à n	<p>Temps d'activité ou d'inactivité en relation avec la rémunération</p> <p>Ce bloc permet de quantifier le temps d'activité ou d'inactivité en relation avec la rémunération et le contrat de travail de l'individu.</p> <p>C'est ce bloc qui permet à la CNETP de reconstituer le temps de travail du certificat.</p>
S21.G00.52	Prime, Gratification et indemnité	0 à n	<p>Éléments de rémunération de périodicité non mensuelle</p> <p>Ce bloc permet de communiquer des éléments de rémunération complémentaires.</p>
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut	0 à n	<p>Éléments de rémunération complémentaire</p> <p>Ce bloc permet de communiquer des éléments de rémunération complémentaires.</p>
S21.G00.78	Base assujettie	0 à n	<p>Bases de cotisations individuelles</p> <p>Ce bloc permet de déclarer les bases de cotisations individuelles.</p> <p>En particulier pour la CNETP, ce bloc permet de déclarer la base brute congés payés, la base brute de cotisations OPPBTP et la base plafonnée de cotisations intempéries gros œuvre ou second œuvre.</p> <p>NB : Sous réserve de cotisation par l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La base brute congés payés est également utilisée pour calculer les cotisations fédérales (ou cotisations conventionnelles) ; - La base brute est également utilisée pour calculer les cotisations APAS BTP RP et APAS PROVENCE. <p> Identifiées par le cahier technique DSN comme bases A/B/C (codes type 36, 39 et 40), la CNETP a choisi de ne pas exploiter ces bases, les 3 autres bases déclarées au bloc 78 étant suffisantes pour déterminer les cotisations appelées par la CNETP.</p>

Identifiant	Libellé	Nombre de blocs possible	Rôle
S21.G00.81	Cotisation individuelle	0 à n	Bases de cotisations individuelles Ce bloc permet de déclarer les bases de cotisations individuelles complémentaires, non utilisées par la CNETP.
S21.G00.86	Ancienneté	0 à n	Ancienneté de l'individu Ce bloc permet de déclarer l'ancienneté de l'individu selon plusieurs modes de mesure. Dans le cas de la CNETP, l'ancienneté dans l'entreprise et l'ancienneté dans la profession sont exploitées.
S21.G00.85	Lieu de travail ou établissement utilisateur	0 à n	Lieu de travail de l'individu Ce bloc permet à l'entreprise de communiquer des informations concernant le lieu de travail de l'individu.
S90.G00.90	Total de l'envoi	1	Bloc de fin de la DSN